



COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE
Près la COUR D'APPEL DE BESANCON

*Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 43 25 02 445 25 auprès de la préfecture du DOUBS
NAF 9499Z - SIRET 53243048500013*



Formation des Experts de Justice

Session
du Vendredi 25 mars 2022

de 14h00 à 18h00

PALAIS DE JUSTICE DE BESANCON
Salle modulable - 1^{er} étage
1 rue Mégevand
25000 BESANCON

SESSION de FORMATION EJ 1

« De la saisine de l'Expert à la vie du Rapport à l'issue de l'expertise »

25 mars 2022

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre le rôle de l'expert judiciaire lors de la mission confiée par le juge ;
- Comprendre les attentes du juge.

Pour savoir :

- Respecter le cadre juridique et déontologique de l'expertise ;
- Respecter le principe du contradictoire ;
- Rédiger un rapport de qualité de façon compréhensible.

Public visé : Experts de Justice - Niveau préalable requis :

- Experts inscrits sur la liste des Experts de Justice près la Cour d'Appel ;
- Experts inscrits sur la liste probatoire des Experts de Justice près la Cour d'Appel ;
- Pour les candidats experts : avoir déposé un dossier de candidature à la Cour d'Appel ;
- Avocats ;
- Magistrats.

PLAN DE FORMATION

INTRODUCTION

LA SAISINE

- Les éléments de saisine
- L'acceptation de la mission
- Le conflit d'intérêt direct et indirect
- Différence entre Ordonnance de Référé, jugement exécutoire ou non, Mise en état etc...
- La consignation initiale et l'impérieuse nécessité de transparence vis à vis des parties et de l'institution judiciaire
- Le délai initial et les prorogations

LA DEMANDE DE PIECES

- Intérêt pour l'expert de recevoir les notes de plaidoiries
- L'importance du bordereau de pièces dans la preuve de la contradiction

LA REUNION CONTRADICTOIRE

- Préparation
- Analyse préalable du dossier
- Analyse et respect stricto sensu du jugement
- Gestion de l'avocat et des parties
- Pièges à éviter

LA NOTE TECHNIQUE – PRE-RAPPORT OU NOTE DE SYNTHESE

- Rédaction & formalisme
- Que doit contenir le pré-rapport

LE RAPPORT DÉFINITIF

- Rédaction & formalisme
- Nombre d'exemplaires : pourquoi une différence entre TJ et Cour d'appel
- Que doit contenir le rapport
- Comment consigner et répondre aux observations des avocats ?
- L'avocat peut faire changer d'avis l'expert
- Les délais
- La consignation complémentaire
- Les recours et la possibilité d'anéantissement de la rémunération de l'expert

LA VIE DU RAPPORT D'EXPERTISE A L'ISSUE DU DEPOT

CONCLUSION

Moyens pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques illustrés par des cas pratiques
- Débat : questions / réponses avec la salle
- Remise de supports par voie dématérialisée

Contrôle des connaissances et reconnaissances des acquis :

- Par l'intermédiaire d'une fiche d'évaluation remplie par les participants
- Feuille d'émargement signée à la demi-journée
- Attestation de formation remise aux stagiaires en fin de journée

Intervenants :

Monsieur Alain TROILO, Président du Tribunal Judiciaire de Besançon

Monsieur David BLOND, Expert près la Cour d'appel de Besançon, Président de la Compagnie des Experts de Justice près la Cour d'appel de Besançon

Durée de la formation : 4 heures

Tarif membres CEJCA et postulants 60 € / Tarif non-membre : 100 €